



REGLEMENT 2019

TOP 7



ENDURANCE

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements nationaux FFE et FEI en vigueur.

I. GENERALITES

Le « TOP 7 – Endurance » est un circuit qui s'adresse aux chevaux d'endurance de 7 ans montés par des cavaliers français et ayant été inscrits au circuit auprès de la FFE.

Le circuit « TOP 7 - Endurance » se déroule sur des CEI 1 et 2* identifiés, à l'issue de chaque étape des points sont attribués.

La participation des chevaux au circuit TOP 7 est prise en compte à réception du formulaire d'inscription accompagné d'un règlement de 100 € débité sur le compte engageur renseigné sur le formulaire. La date limite de renvoi du formulaire est fixée au 19 août 2019, les participations aux CEI1* « TOP 7 » précédant l'inscription ne sont pas prises en compte. Les frais d'inscription sont destinés à financer la dotation du circuit TOP 7.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

- Les chevaux participant au CEI2* « TOP 7 » doivent avoir participé au minimum à un CEI1* « TOP 7 ».
- Un cheval peut être monté par différents cavaliers français.
- Le poids du concurrent est de 70kg minimum
- Le nombre de participations maximales est fixée à 3 dont le CEI2* « TOP 7 ».
- Les éliminations ou abandons ne sont pas comptabilisés en tant que participation.
- La participation à la CEI2* « TOP 7 » est obligatoire pour prétendre figurer au classement général. Les chevaux ne doivent pas avoir participé à un CEI2* ou une épreuve amateur Elite avant le CEI2* « TOP 7 ».

III. PROGRAMME ET EPREUVES

Le circuit « TOP 7 - Endurance » se déroule sur des CEI1* à 100km et CEI2* 120 à 130 km réservés aux 7 ans :

- CEI1* Fontainebleau 22 au 23 mars
- CEI1* Landivisiau 4 mai
- CEI1* Costaros 31 mai au 2 juin
- CEI1* Vaissac 21 et 22 Juin
- CEI1* Wimmenau 30 Aout au 1er septembre

- CEI2* Pamiers 16 au 17 novembre

Le programme est conçu par l'organisateur, puis validé par la FFE.

L'épreuve des chevaux de 7 ans doit porter la dénomination : **TOP 7**. L'apposition d'un nom de sponsor est soumise à la validation de la FFE.

IV. ENGAGEMENTS

Les engagements doivent se faire via FFECompét, conformément au programme du concours. Le montant des engagements est proposé par l'organisateur, sous réserve du respect du règlement FEI, et validé par la FFE.

Les chevaux et cavaliers doivent avoir les qualifications requises par le règlement FFE et FEI pour participer aux épreuves du circuit.

V. REPARTITION DES POINTS ET CLASSEMENT GENERAL

L'attribution des points aux chevaux se fait **selon l'ordre d'entrée dans l'aire vétérinaire lors du contrôle final de l'épreuve**. Un seul passage est possible.

En cas d'ex aequo, l'attribution des points se fait en fonction des temps de récupérations cumulés sur l'ensemble de l'épreuve.

CLASSEMENT CEI 7 ans	POINTS CEI1*	POINTS CEI2*
1 ^{er}	20 points	40 points
2 ^{ème}	18 points	36 points
3 ^{ème}	16 points	32 points
4 ^{ème}	14 points	28 points
5 ^{ème}	12 points	24 points
6 ^{ème}	10 points	20 points
7 ^{ème}	8 points	16 points
8 ^{ème}	6 points	12 points
Tous les classés	2 points	4 points

Le classement de chaque épreuve CEI se fait selon le règlement FEI.

Le classement du circuit « TOP 7 - Endurance » se fait en comptabilisant les points des deux meilleurs résultats du cheval.

En cas d'égalité et pour départager les ex-æquo, le nombre de premières places, puis de deuxièmes places, puis de troisièmes places obtenues sur les épreuves TOP 7 sera pris en compte.

Exemple :

3^{ème} CEI1* : 16 points – 4^{ème} CEI1* : 14 pts – 5^{ème} CEI2* : 24 pts → Nombre total de points au Challenge : 40 pts

VI. DOTATIONS CHALLENGE

La dotation du challenge est égale à la somme des inscriptions au circuit (100€ x nb de chevaux inscrits). Elle sera intégralement reversée aux vainqueurs du circuit selon le barème suivant.

Classement	Dotation
1 ^{er}	30 %
2 ^{ème}	25 %
3 ^{ème}	20 %
4 ^{ème}	15 %
5 ^{ème}	10 %

Les propriétaires sont récompensés et mis à l'honneur lors de la remise des prix du circuit.